

⇒ **Vous êtes locataire et logé par votre employeur** : veuillez fournir une copie de votre bulletin de salaire de juillet 2022.

⇒ **Vous êtes locataire ou sous-locataire** : faites compléter le cadre ci-dessous par votre bailleur ou joignez la photocopie de votre quittance de loyer de juillet 2022. La quittance doit comporter les mêmes renseignements que ceux demandés dans l'attestation de loyer ci-dessous.

IMPORTANT : l'adresse du bailleur doit être mentionnée sur l'attestation de loyer ci-dessous, *même s'il n'en assure pas la gestion*.

Je soussigné(e) (Nom, prénom du bailleur) :	
Adresse : N° Rue/Av :	
Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :	
Résidence : Appt n°: Etg. : Esc. : Bât. :	
LOGEMENT NU	LOGEMENT MEUBLÉ
Certifie que le loyer du mois de juillet 2022 s'élève à Euro(s) (à l'exclusion des charges) et qu'il a été payé par : M. ou M ^{me} :	Certifie que le loyer du mois de juillet 2022 s'élève à Euro(s) (charges comprises) et qu'il a été payé par : M. ou M ^{me} :
S'agit-il d'une colocation ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non S'agit-il d'une chambre seule ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	S'agit-il d'une colocation ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non S'agit-il d'une chambre seule ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Date : [] [] [] [] [] [] Signature du bailleur :	Date : [] [] [] [] [] [] Signature du bailleur :

⇒ **Vous êtes fermier** : faites compléter la partie ci-dessous par le propriétaire.

Je soussigné(e) (Nom, prénom du propriétaire) :	
Adresse :	
Code postal [] [] [] [] [] [] Commune :	
atteste que la part du fermage correspondant à la maison d'habitation et s'élevant à Euro(s) pour la période du [] [] [] [] [] [] au [] [] [] [] [] [] est régulièrement versée.	
Date : [] [] [] [] [] []	Signature :

⇒ **Vous résidez en maison de retraite ou en établissement doté de services collectifs** :

Faites compléter par le Directeur de l'établissement, le cadre ci-dessous :

Je soussigné(e) :	
Directeur de l'établissement :	
Adresse :	
Code postal [] [] [] [] [] [] Commune :	
certifie que M. ou M ^{me} est présent(e) dans mon établissement et a acquitté au titre du mois de juillet 2022, une redevance mensuelle de Euro(s) .	
Y-a-t-il eu un changement dans la situation d'occupation de ce(tte) pensionnaire depuis le 1 ^{er} juillet 2022 ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, indiquez : la nature : et la date du changement : [] [] [] [] [] []	
le nombre d'occupant(s) dans le logement : [] la surface du logement (en mètres carrés) : [] m ²	
Fait à :	Cachet et signature du Directeur :
Le : [] [] [] [] [] []	

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du Code de la Sécurité Sociale - Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L. 583-3 du Code de la Sécurité Sociale - Article L. 852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.